

EXTRAIT du REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 27 septembre 2022

Présidence de Monsieur Bernard COMBES, Maire

L'an deux mil vingt-deux et le vingt-sept septembre à 18 heures le Conseil Municipal de la Ville de TULLE, légalement convoqué, s'est réuni dans la salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Bernard COMBES.



N°3a

Etaient présents : M. Bernard COMBES, Maire, M. Jacques SPINDLER, Mme Sylvie CHRISTOPHE, M. Michel BOUYOU, Mme Stéphanie PERRIER, M. Fabrice MARTHON, Mme Sandy LACROIX, M. Jérémy NOVAIS, Mme Christiane MAGRY-JOSPIN, M. Stéphane BERTHOMIER Maires - Adjoint, M. Pascal CAVITTE, Mme Christèle COURSAT, Mme Yvette FOURNIER, Mme Christine BUISSON-COMBE, M. Yvon DELCHET, M. Patrick BROQUERIE, M. Gérard FAUGERES, M. Serge HULPUSCH, Mme Christine DEFFONTAINE, M. Clément VERGNE, Mme Aïcha RAZOUKI, M. Sébastien BRAZ, M. Raphaël CHAUMEIL, Mme Anne BOUYER, M. Henry TURLIER, M. Pierre DESJACQUES, M. Dorian LASCAUX soit 27 Conseillers municipaux formant la majorité des membres en exercice.

Etaient représentés : Mme Ana-Maria FERREIRA par M. Bernard COMBES, Mme Ayse TARI par M. Fabrice MARTHON, Mme Zohra HAMZAOUI par Mme Sylvie CHRISTOPHE.

Etaient absents : M. Michel BREUILH, M. Grégory HUGUE, Mme Micheline GENEIX.

Monsieur Clément VERGNE remplit les fonctions de secrétaire de séance.

Déclassement par anticipation avec désaffectation immédiate en vue de la cession d'un terrain (parking de la Médiathèque) à la SAS TULLE 14 CHURCHILL (laquelle s'est substituée à PITCH IMMO)

Le Conseil Municipal,

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu le budget Ville,
- Vu le Code de la propriété des personnes publiques et notamment son article L 2141-2,
- Vu sa délibération du 14 février 2018 relative à la cession au profit de PITCH IMMO (anciennement dénommée PITCH PROMOTION) d'une partie du terrain d'une superficie de 2 700 m² située Avenue Winston Churchill pour la réalisation d'une opération de promotion immobilière comprenant originairement une offre d'hébergement, des espaces de bureaux ainsi que du stationnement,
- Considérant qu'en date du 18 décembre 2018 Monsieur Pierre CHAMMARD, Commissaire enquêteur, a rendu ses conclusions et a donné un avis favorable au déclassement du domaine public du parking jouxtant la médiathèque situé 14 avenue Winston Churchill à Tulle,
- Considérant, afin de permettre la cession du terrain, qu'il convient de procéder au déclassement par anticipation avec désaffectation immédiate avant la vente du terrain,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité

1 - Autorise le déclassement par anticipation d'une partie du terrain d'une superficie de 2 631 m² situé 14 Avenue Winston Churchill provisoirement cadastré BM 462a, ledit terrain étant alors classé dans le domaine privé communal à compter de l'entrée en vigueur de la présente délibération.

2 - Décide que la désaffectation de ladite parcelle sera constatée et prononcée avant la vente de la partie du terrain visé ci-dessus, laquelle doit intervenir en tout état de cause au plus tard le 31 décembre 2022.

3 - Autorise la cession de la partie dudit terrain au profit de la SAS TULLE 14 CHURCHILL (laquelle s'est substituée à la société PITCH IMMO) au prix de 225 000 € HT soit 270 000 TTC, pour la construction d'un bâtiment exclusivement à usage de bureaux, le projet initial ayant fait l'objet de modifications.

4 - Autorise Monsieur le Maire ou son représentant à entreprendre les démarches afférentes et à signer tout document à intervenir dans le cadre de cette cession.

5 - Les écritures comptables en résultant seront inscrites au Budget de la Ville.

6 - La présente délibération peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif qui peut être saisi par l'application Télérecours citoyen accessible sur le site www.telerecours.fr.



Le secrétaire de séance

Clément VERGNE

Transmis au Contrôle de Légalité le : 29 SEP. 2022
Date et ref de l'accusé de réception : 29 SEP. 2022

DA - 27092022